



**The transcription of this Annual Report was created by the
International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service**

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Au Département Fédéral des Postes.

Rapport
du Bureau international
N^o
sur sa gestion
pendant l'année 1870.

Les conditions dans lesquelles le Bureau international sont un peu différentes de celles d'après lesquelles le service avait été primitivement organisé. Le Directeur désigné spécialement pour ces fonctions par le vœu des membres de la Conférence de Vienne, ayant donné sa démission, à la fin de l'année 1869, le Conseil fédéral n'a pas pourvu à son remplacement et s'est borné à maintenir le personnel spécial qui composait le bureau, en le plaçant sous l'autorité supérieure du Directeur de l'Administration des Télégraphes suisses.

Tout en restant conforme aux dispositions de l'article 61 de la Convention de Paris révisée, cette organisation, d'un caractère provisoire, présentait l'avantage de n'engager en rien la liberté d'action des délégués des différents Etats et de leur laisser toute faculté, à l'époque des réunions de Florence, de prendre telle décision qui leur conviendrait à l'égard de la constitution future du service.

Toutefois, pour combler, en partie, le vide causé par l'absence d'un Directeur spécial, le personnel du bureau, qui se trouvait réduit à un secrétaire et un copiste, a été renforcé, au mois de Février 1870, par l'adjonction d'un commis, choisi plus particulièrement en raison de ses connaissances dans les principales langues européennes.

Les changements introduits de la sorte dans l'organisation du bureau n'ont pas eu, d'ailleurs, pour effet de modifier sensiblement la nature et la marche de ses travaux. Le Bureau international s'est efforcé de suivre, pendant l'année 1870 l'impulsion que lui avait imprimée M. Curchod dans le cours de sa

**BUREAU
INTERNATIONAL
DES
ADMINISTRATIONS
TÉLÉGRAPHIQUES**

Berne, le 9 janvier 1871

N°

Rapport au Bureau international sur sa gestion pendant l'année 1870 Au Département Fédéral des Postes

Les conditions dans lesquelles le Bureau international a dû fonctionner pendant l'année qui vient de s'écouler sont un peu différentes de celles d'après lesquelles le service avait été primitivement organisé. Le Directeur désigné spécialement pour ces fonctions par le voeu des membres de la Conférence de Vienne ayant donné sa démission, à la fin de l'année 1869, le Conseil fédéral n'a pas pourvu à son remplacement et s'est borné à maintenir le personnel spécial qui composait le bureau, en le plaçant sous l'autorité supérieure du Directeur de l'Administration des Télégraphes suisses.

Tout en restant conforme aux dispositions de l'article 61 de la Convention de Paris révisée, cette organisation, d'un caractère provisoire, présentait l'avantage de n'engager en rien la liberté d'action des délégués des différents Etats et de leur laisser toute faculté, à l'époque des réunions de Florence, de prendre telle décision qui leur conviendrait à l'égard de la constitution future du service.

Toutefois, pour combler en partie, le vide causé par l'absence d'un Directeur spécial, le personnel du bureau qui se trouvait réduit à un secrétaire et un copiste, a été renforcé, au mois de Février 1870, par l'adjonction d'un commis, choisi plus particulièrement en raison de ses connaissances dans les principales langues Européennes.

Les changements introduits de la sorte dans l'organisation du bureau n'ont pas eu d'ailleurs, pour effet de modifier sensiblement la nature et la marche de ses travaux. Le Bureau internationale s'est efforcé de suivre, pendant l'année 1870 l'impulsion que lui avait imprimée Mr Curchod dans le cours de sa

gestion, en continuant dans le même sens les travaux déjà régulièrement mis en train, et en poursuivant l'achèvement de ceux dont la première année n'avait pu que préparer les éléments.

Ces travaux, conformément au programme tracé par la Convention et le Règlement, annexe, ont principalement trait aux quatre objets suivants:

- 1.^o Centralisation et communication aux différents Offices, de tous les renseignements relatifs aux tarifs et à la situation du réseau international;
- 2.^o Rédaction d'un Journal télégraphique;
- 3.^o Etablissement et publication d'une statistique générale;
- 4.^o enfin, enquêtes sur les questions concernant les modifications des dispositions réglementaires et tous autres objets d'intérêt général.

I.

La question des tarifs, avait fait l'objet principal des travaux de l'année 1869. Pour régulariser les communications y relatives, le Bureau international publia, dans le courant de cette année, une nomenclature de toutes les stations télégraphiques et un tableau synoptique des taxes les moins coûteuses, applicables entre deux points quelconques de l'ancien Continent. Ces indications étaient complétées par des circulaires périodiques portant, à la connaissance de tous les Offices, dans l'ordre ci-après, les renseignements communiqués par chacun d'eux:

- 1.^o Ouverture des nouvelles stations;
- 2.^o Modifications dans la nature du service des stations déjà établies;
- 3.^o Renseignements généraux, tels que modifications de taxes, création ou interruption de voies télégraphiques terrestres, ou sous-marines etc.

Pendant l'année 1870, ces notifications ont continué à paraître, dans la règle, le premier de chaque mois, et, à des dates indéterminées, toutes les fois que quelques communications présentaient un caractère d'urgence et nécessitaient des explications ou des développements que

gestion, en continuant dans le même sens les travaux déjà régulièrement mis en train et en poursuivant l'achèvement de ceux dont la première année n'avait pu que préparer les éléments.

Ces travaux, conformément au programme tracé par la Convention et le Règlement annexe ont principalement trait aux quatre objets suivants:

- 1° Centralisation et communication aux différents Offices de tous les renseignements relatifs aux tarifs et à la situation du réseau international;
- 2° Rédaction d'un Journal télégraphique;
- 3° Etablissement et publication d'une statistique générale;
- 4° enfin, enquêtes sur les questions concernant les modifications des dispositions réglementaires et tous autres objets d'intérêt général.

I.

La question des tarifs avait fait l'objet principal des travaux de l'année 1869. Pour régulariser les communications y relatives, le Bureau international publia dans le courant de cette année une nomenclature de toutes les stations télégraphiques et un tableau synoptique des taxes les moins coûteuses, applicables entre deux points quelconques de l'ancien Continent. Ces indications étaient complétées par des circulaires périodiques portant à la connaissance de tous les Offices, dans l'ordre ci-après, les renseignements communiqués par chacun d'eux:

- 1° Ouverture des nouvelles stations;
- 2° Modifications dans la nature du service des stations déjà établies;
- 3° Renseignements généraux, tels que modifications de taxes, création ou interruption de voies télégraphiques terrestres ou sous-marines etc.

Pendant l'année 1870, ces modifications ont continué à paraître dans la règle, le premier de chaque mois, et à des dates indéterminées, toutes les fois que quelques communications présentaient un caractère d'urgence et nécessitaient des explications ou des développements que

ne pouvait comporter une simple circulaire télégraphique.

L'extension des relations du Bureau International avec les Administrations et les Compagnies chargées d'une exploitation télégraphique lui a permis de compléter et de rectifier, au moyen de ces notifications, les indications défectueuses et inexactes de la première édition de sa nomenclature. Parmi les renseignements les plus importants obtenus de la sorte, nous signalerons la liste des Stations télégraphiques du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et des États de l'Amérique du Nord, au sujet desquelles les Administrations du Continent n'avaient pu obtenir, jusqu'à ce jour, que des données très-imparfaites.

Aucune demande ne s'étant produite, de la part des Administrations, qui utilisent pour le service de leurs employés la nomenclature et le Tarif Général publiés par le Bureau international, nous n'avons pas eu utile de procéder, en 1870, à la réimpression de ces documents. Mais il convient, en ce qui concerne, du moins, la nomenclature, de prévoir pour 1871 la nécessité d'une seconde édition, et, dans cette prévision, le Bureau international a déjà commencé le travail de révision et de coordination nécessaire à cet effet.

Quant au tableau synoptique des taxes établi en 1869, la disposition adoptée présentait sans doute de grands avantages au point de vue de la simplicité et répondait suffisamment aux besoins les plus ordinaires de la pratique; mais en se bornant à indiquer le total de la taxe la moins coûteuse, sans indication de voie, ce tableau ne fournissait pas les renseignements applicables à toutes les éventualités.

Pour combler cette lacune et conformément au désir qui lui en a été exprimé, le Bureau international s'est préoccupé de recueillir les éléments nécessaires pour l'établissement d'un tarif général de détail, faisant connaître pour chaque pays la répartition de toutes les taxes applicables à la correspondance intérieure et internationale,

ne pouvait comporter une simple circulaire télégraphique.

L'extension des relations du Bureau International avec les administrations et les Compagnies chargées d'une exploitation télégraphique lui a permis de compléter et de rectifier, au moyen de ces modifications les indications défectueuses et inexactes de la première édition de sa nomenclature. Parmi les renseignements les plus importants obtenus de la sorte, nous signalerons la liste des stations télégraphiques du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande et des Etats de l'Amérique du Nord, au sujet desquelles les administrations du Continent n'avaient pu obtenir jusqu'à ce jour, que des années très imparfaites.

Aucune demande ne s'étant produite de la part des Administrations qui utilisent pour le service de leurs employés la nomenclature et le Tarif Général publiés par le Bureau international, nous n'avons pas cru utile de procéder en 1870, à la réimpression de ces documents. Mais il convient, en ce qui concerne du moins la nomenclature, de prévoir pour 1871 la nécessité d'une seconde édition et, dans cette prévision, le Bureau international a déjà commencé le travail de révision et de coordination nécessaire à cet effet.

Quant au tableau synoptique des taxes établi en 1869, la disposition adoptée présentait sans doute de grands avantages au point de vue de la simplicité et répondait suffisamment aux besoins les plus ordinaires de la pratique, mais en se bornant à indiquer le total de la taxe la moins coûteuse, sans indication de voie, ce tableau ne fournissait pas les renseignements applicables à toutes les éventualités.

Pour combler cette lacune et conformément au désir qui lui en a été exprimé, le Bureau international s'est préoccupé de recueillir les éléments nécessaires pour l'établissement d'un tarif général détaillé, faisant connaître pour chaque pays la répartition de toutes les taxes applicables à la correspondance inférieure et internationale,

par les nombreuses voies que présentent les ressources si multipliées du réseau général.

Nous espérons que ce Tarif, actuellement en voie d'élaboration, sera achevé dans les premiers mois de l'année 1871. Le Bureau international se trouvera alors en mesure de donner séparément à chaque administration le tableau complet des tarifs qui intéressent son service, et de fournir tous les renseignements qui lui seraient demandés, lors que les interruptions de ligne ou autres circonstances obligent de s'écarter des voies normales, pour l'échange des correspondances.

À défaut, d'ailleurs, d'une utilité immédiate pour le service des Administrations ou des Stations télégraphiques, ce travail aura, en pour effet de faire reconnaître et élucider les points douteux relatifs à l'application réciproque des taxes, de familiariser le Bureau avec les complications des Tarifs télégraphiques et, enfin, de faciliter aux membres des prochaines Conférences, la discussion et la révision de cette partie importante de la Convention.

II.

C'est seulement dans les deux derniers mois de l'année 1869 que le Bureau international avait pu commencer la publication du Journal télégraphique dont la rédaction formait un des objets de son programme. En 1870, cette publication s'est poursuivie régulièrement tous les mois, sous le même format in 4^o, adopté au début; mais le contenu de chaque numéro qui ne comprenait d'abord qu'une seule feuille, puis une feuille et demie, a été porté, dès le mois de février, c'est-à-dire, à partir du quatrième numéro, à deux feuilles, soit seize pages d'impression.

Indépendamment des études d'intérêt général faites par le bureau, d'après les renseignements des différents Offices, le Journal a publié, dans le cours de cette année, un certain nombre d'articles qui lui ont été adressés par les administrations elles-mêmes ou par quelques uns de leurs agents et il a reproduit, en outre, plusieurs publications

par les nombreuses voies que présentent les ressources si multipliées du réseau général.

Nous espérons que ce Tarif actuellement en voie d'élaboration sera achevé dans les premiers mois de l'année 1871. Le Bureau international se trouvera alors en mesure de donner séparément à chaque administration le tableau complet des tarifs qui intéressent son service et de fournir tous les renseignements qui lui seraient demandés, lors que les interruptions de ligne ou autres circonstances obligent de s'écarter des voies normales pour l'échange des correspondances.

A défaut, d'ailleurs, d'une utilité immédiate pour le service des administrations ou des stations télégraphiques, ce travail aura eu pour effet de faire reconnaître et élucider les points douteux relatifs à l'application réciproque des taxes, de familiariser le Bureau avec les complications des Tarifs télégraphiques et enfin, de faciliter aux membres des prochaines Conférences la discussion et la révision de cette partie importante de la Convention.

II.

C'est seulement dans les deux derniers mois de l'année 1869 que le Bureau international avait pu commencer la publication du Journal télégraphique dont la rédaction formait un des objets de son programme. En 1870, cette publication s'est poursuivie régulièrement tous les mois, sous le même format en 4^a, adopté au début, mais le contenu de chaque numéro qui ne comprenait d'abord qu'une seule feuille, puis une feuille et demie, a été porté dès le mois de février, c'est à dire, à partir du quatrième numéro à deux feuilles, soit seize pages d'impression.

Indépendamment des études d'intérêt général faites par le bureau d'après les renseignements des différents Offices, le Journal a publié dans le cours de cette année, un certain nombre d'articles qui lui ont été adressés par les administrations elles-mêmes ou par quelques-uns de leurs agents et il a reproduit, en outre, plusieurs publications

récentes d'un caractère scientifique ou administratif. Nous devons remercier les correspondants qui ont bien voulu, par la diversité de leurs travaux, apporter à notre journal un nouvel élément de variété et d'attrait et nous comptons sur cette obligeante collaboration pour accuser de plus en plus le cachet international de cette publication.

Quants aux résultats matériels, ils ont été plus satisfaisants que nous ne l'avions prévu. Au début, en effet, le Bureau international avait cru pouvoir suffire aux exigences d'une distribution gratuite relativement assez considérable et des abonnements particuliers, avec un tirage de six cents exemplaires. Mais grâce à l'accueil et au concours bienveillants que nous avons reçus des Administrations, les demandes d'abonnements ont bientôt dépassé ce chiffre. En conséquence, nous avons dû, au bout de quelques mois, faire tirer une seconde édition également à 600 exemplaires des six premiers numéros et porter à 1200 le tirage des numéros suivants.

Malgré l'augmentation des frais résultant de cette seconde édition et de la distribution gratuite à tous les abonnés d'un an des deux numéros parus en 1869, les recettes du Journal ont dépassé les dépenses qu'il a causées. Le nombre des abonnements souscrits en 1870, en effet, dont la presque totalité comprend l'année entière, s'est élevé à 802, représentant un produit total de frs 3189. 91^c, tandis que les frais n'ont été que de frs 2880. 35^c, se répartissant de la manière suivante:

	En 1869.	En 1870.
Frais d'impression	frs 169. 75	frs 2205. 60
Collaboration et traduction	" 100. -	" 135. -
Clichés	" - -	" 270. -
	<u>frs 269. 75</u>	<u>frs 2610. 60</u>

Total pour les deux années frs 2880. 35^c

Tout en fixant pour l'abonnement annuel le chiffre très-moderé de 4 francs, le Bureau a pu, de la sorte, couvrir avec

récentes d'un caractère scientifique ou administratif. Nous devons remercier les correspondants qui ont bien voulu, par la diversité de leurs travaux, apporter à notre journal un nouvel élément de variété et d'attrait et nous comptons sur cette obligeante collaboration pour accuser de plus en plus le cachet international de cette publication.

Quant aux résultats matériels, ils ont été plus satisfaisants que nous ne l'avions prévu. Au début, en effet, le Bureau international avait cru pouvoir suffire aux exigences d'une distribution gratuite relativement assez considérable et des abonnements particuliers, avec un tirage de six cents exemplaires. Mais grâce à l'accueil et au concours bienveillant que nous avons reçus des Administrations les demandes d'abonnements ont bientôt dépassé ce chiffre. En conséquence, nous avons dû, au bout de quelques mois, faire tirer une seconde édition également à 600 exemplaires des six premiers numéros et porter à 1200 le tirage des numéros suivants.

Malgré l'augmentation des frais résultant de cette seconde édition et de la distribution gratuite à tous les abonnés d'un an des deux numéros parus en 1869, les recettes du Journal ont dépassé les dépenses qu'il a causées. Le nombre des abonnements souscrits en 1870, en effet, dont la presque totalité comprend l'année entière s'est élevé à 802, représentant un produit total de fs 3189.91^c, tandis que les frais n'ont été que de fs 2880.35^c, se répartissant de la manière suivante:

	En 1869	En 1870
Frais d'impression	fs 169.75	fs 2205.60
Collaboration et traduction	fs 100.-	fs 135.-
Clichés	—	fs 270.-
	<hr/> fs 269.75	<hr/> fs 2610.60
Total pour les deux années		fs 2880.35 ^c

Tout en fixant pour l'abonnement annuel le chiffre très modéré de 4 francs, le Bureau a pu, de la sorte, couvrir avec

6

les seules recettes du Journal, les frais résultant d'une distribution gratuite d'environ 210 à 220 exemplaires, d'un service fait à plus de 800 abonnés et réaliser un excédant de frs 309.56 qui vient en déduction des dépenses générales, sans parler des 150 à 180 collections qui restent encore disponibles et qui, au prix de 4 frs, représenteraient une somme de 6 à 700 francs.

III.

De même que pour le Journal, le Bureau, dans sa première année n'avait pu que préparer les éléments de la statistique générale dont les Conférences de Vienne l'avaient chargé. A cet effet, des formules avaient été expédiées à toutes les Administrations, avec prière de fournir les indications qui les concernaient, depuis l'inauguration de leur service télégraphique jusqu'à l'année 1868 inclusivement. Au commencement de l'année 1870, des formules analogues ont été préparées et distribuées pour recevoir les données relatives à l'année 1869.

Nous pensions être en mesure de faire paraître dans le courant de l'année, la récapitulation des statistiques antérieures à 1869. Mais la difficulté du travail retrospectif réclamé des Administrations est sans doute la cause des retards qu'a éprouvé le renvoi d'une partie de ces formules; car c'est seulement vers la fin de l'année et même, dans plusieurs cas, après la réexpédition des statistiques de 1869, que nous avons pu recueillir un ensemble d'éléments, qui, tout en restant encore incomplet, nous a paru cependant suffisant pour la publication des tableaux récapitulatifs. En regard à cette situation, nous avons réuni les Données statistiques de 1869 à celles des années précédentes, bien qu'elles aient fait l'objet d'un envoi spécial, et nous avons commencé dans le Journal télégraphique, du Mois d'Octobre, la reproduction des premiers tableaux de la statistique générale.

En même temps que nous les insérons dans le Journal, ces tableaux font l'objet d'un tirage spécial dont la réunion

les seules recettes du Journal, les frais résultant d'une distribution gratuite d'environ 210 à 220 exemplaires, d'un service fait à plus de 800 abonnées et réaliser un excédent de fs 309.56 qui vient en déduction des dépenses générales, sans parler des 150 à 180 collections qui restent encore disponibles et qui, au prix de 4 fs, représenteraient une somme de 6 à 700 francs.

III.

De même que pour le Journal, le Bureau dans sa première année n'avait pu que préparer les éléments de la statistique générale dont les Conférences de Vienne l'avaient chargé. A cet effet, des formules avaient été expédiées à toutes les Administrations avec prière de fournir les indications qui les concernaient, depuis l'inauguration de leur service télégraphique jusqu'à l'année 1868 inclusivement. Au commencement de l'année 1870, des formules analogues ont été préparées et distribuées pour recevoir les données relatives à l'année 1869.

Nous pensions être en mesure de faire paraître dans le courant de l'année, la récapitulation des statistiques antérieures à 1869. Mais la difficulté du travail rétrospectif réclamé des Administrations est sans doute la cause des retards qu'a éprouvé le renvoi d'une partie de ces formules, car c'est seulement vers la fin de l'année et même dans plusieurs cas, après la réexpédition des statistiques de 1869, que nous avons pu recueillir un ensemble d'éléments, qui, tout en restant encore incomplet, nous a paru cependant suffisant pour la publication des tableaux récapitulatifs. Eu égard à cette situation, nous avons réuni les Données statistiques de 1869 à celles des années précédentes, bien qu'elles aient fait l'objet d'un renvoi spécial, et nous avons commencé dans le Journal télégraphique du mois d'Octobre, la reproduction des premiers tableaux de la statistique générale.

En même temps que nous les insérons dans le Journal, ces tableaux font l'objet d'un tirage spécial dont la réunion

137
7.

formera plus tard un document complet qui pourra, sans doute, être mis entre les mains des différentes Administrations, avant les réunions de Florence.

IV.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les enquêtes dont le Bureau international peut être chargé, sont relatives aux modifications des prescriptions du Règlement, ou, aux études d'intérêt général.

Les questions soulevées, en 1870, sur le premier de ces objets, ont été peu nombreuses; ce qui, probablement, doit être attribué, d'une part, à la proximité des réunions de Florence, qui rend moins urgente la recherche d'une solution par voie de correspondance, et, d'un autre côté, aux événements politiques de la seconde partie de l'année qui ont naturellement obligé quelques Administrations à ajourner l'examen des questions secondaires.

Nous avons eu, cependant, à rendre compte du résultat de quelques enquêtes commencées en 1869 et, sur la demande d'Administrations, à en provoquer une ou deux nouvelles. L'accord unanime exigé par l'article 61 de la convention ne s'étant pas produit entre tous les Offices, ces enquêtes ont abouti seulement à élucider la question et à en rendre la discussion plus facile pour les prochaines conférences.

Quant aux objets d'intérêt général, nous avons pu recueillir les éléments de nouvelles études dont le compte rendu a paru ou doit paraître dans le Journal télégraphique ou bien a fait l'objet de circulaires directement adressées aux Administrations. Dans la crainte, d'ailleurs, de devenir importun en réclamant des renseignements trop multipliés, nous avons, d'accord avec les Administrations qui nous en avaient saisi, réservé pour des circonstances plus favorables l'examen de certaines questions ne présentant pas un caractère d'urgence prononcé.

V.

Après avoir rappelé la série des travaux du Bureau international,

formera plus tard un document complet qui pourra, sans doute, être pris entre les mains des différentes Administrations, avant les réunions de Florence.

IV.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les enquêtes dont le Bureau international peut être chargé sont relatives aux modifications des prescriptions du Règlement ou aux études d'intérêt général.

Les questions soulevées, en 1870, sur le premier de ces objets, ont été peu nombreuses; ce qui, probablement, doit être attribué, d'une part, à la proximité des réunions de Florence, qui rend moins urgente la recherche d'une solution par voie de correspondance, et, d'un autre côté, aux événements politiques de la seconde partie de l'année qui ont naturellement obligé quelques Administrations à ajourner l'examen des questions secondaires.

Nous avons eu cependant à rendre compte du résultat de quelques enquêtes commencées en 1869 et, sur la demande d'Administrations, à en provoquer une ou deux nouvelles. L'accord unanime exigé par l'article 61 de la convention ne s'étant pas produit entre tous les Offices, ces enquêtes ont abouti seulement à élucider la question et à en rendre la discussion plus facile pour les prochaines conférences.

Quant aux objets d'intérêt général, nous avons pu recueillir les éléments de nouvelles études dont le compte rendu a paru ou doit paraître dans le Journal télégraphique ou bien a fait l'objet de circulaires directement adressées aux Administrations. Dans la crainte, d'ailleurs, de devenir importun en réclamant des renseignements trop multipliés, nous avons, d'accord avec les Administrations qui nous en avaient suivi, réservé pour des circonstances plus favorables l'examen de certaines questions ne présentant pas un caractère d'urgence prononcé.

V.

Après avoir rappelé la série des travaux du Bureau international,

il nous reste à rendre compte des dépenses et des recettes affectées à l'exercice écoulé, dont la comparaison permet d'établir la part contributive de chaque Administration dans l'ensemble des frais généraux.

En 1869, le compte de chaque Administration avait été établi d'une manière approximative dès le mois de Novembre et sans attendre la liquidation complète de toutes les dépenses. Il en est résulté, comme l'a fait connaître le rapport de gestion établi à la fin de cette même année, que la totalité des fonds de concours mis à la charge des différentes Administrations a dépassé de fr. 168. 73^c le total des dépenses réelles.

Après réflexion et pour éviter les hésitations auxquelles ce mode de procéder a donné lieu, nous avons cru préférable d'attendre désormais la clôture de l'exercice, pour faire connaître exactement à chaque Administration le montant de sa part contributive.

Quant à l'excédant réalisé pour l'exercice 1869, il a été considéré comme une recette du bureau, venant en défalcation de la dépense de 1870. Le résultat est identiquement le même que si cette somme avait été répartie entre les différentes Administrations et portée à leur actif au prorata de leur part contributive, et l'établissement des comptes de chacune d'elles est rendu plus clair et plus facile. Les sommes déjà versées ou dues encore par les Administrations, les Compagnies ou les particuliers pour leurs abonnements au Journal, ou pour fournitures spéciales, ont été également inscrites à l'avoir général comme recettes du Bureau et diminuent d'autant les frais communs à recouvrer.

Établi sur ces bases, le tableau ci-dessous fait connaître le détail des recettes et des dépenses de l'année. Pour faciliter la comparaison, il indique en même temps les dépenses effectuées pour les mêmes articles, en 1869, ainsi que les crédits alloués pour 1870 par le Conseil fédéral.

il nous reste à rendre compte des dépenses et des recettes afférentes à l'exercice écoulé, dont la comparaison permet d'établir la part contributive de chaque Administration dans l'ensemble des frais généraux.

En 1869, le compte de chaque Administration avait été établi d'une manière approximative dès le mois de Novembre et sans attendre la liquidation complète de toutes les dépenses. Il en est résulté, comme l'a fait connaître le rapport de gestion établi à la fin de cette même année, que la totalité des fonds de concours mis à la charge des différentes Administrations a dépassé de fs 168.73^c le total des dépenses réelles.

Après réflexion et pour éviter les hésitations auxquelles ce mode de procéder a donné lieu, nous avons cru préférable d'attendre désormais la clôture de l'exercice, pour faire connaître exactement à chaque Administration le montant de sa part contributive.

Quant à l'excédent réalisé pour l'exercice 1869, il a été considéré comme une recette du bureau, venant en défalcation de la dépense de 1870. Le résultat est identiquement le même que si cette somme avait été répartie entre les différentes Administrations et portée à leur actif au prorata de leur part contributive, et l'établissement des comptes de chacune d'elles est rendu plus clair et plus facile. Les sommes déjà versées ou dues encore par les Administrations, les Compagnies ou les particuliers pour leurs abonnements au Journal ou pour fournitures spéciales ont été également inscrites à l'Avoir Général comme recettes du Bureau et diminuent d'autant les frais communs à recouvrer.

Etabli sur ces bases, le tableau ci-dessous fait connaître le détail des recettes et des dépenses de l'année. Pour faciliter la comparaison, il indique en même temps les dépenses effectuées pour les mêmes articles en 1869, ainsi que les crédits alloués pour 1870 par le Conseil fédéral.

Dépenses de 1869.	Crédits, alloués pour 1870.	Objets des Dépenses.	Compte de 1870.
frs 16,474.18	frs 14,000.-	I. Traitement du Personnel	frs 11,417.14
„ 8,000.-	„ 8,000.-	II. Frais de bureau et de loyers	„ 8,000.-
„ 3,075.74	„ 7,000.-	III. Achat de mobilier, Frais d'impression et de correspondance	„ 7,417.89
„ 1,266.35	„ 2,000.-	IV. Frais de voyage	„ 744.30
frs 28,816.27	frs 31,000.-		frs 26,879.33
<i>A déduire:</i>		<i>Recettes:</i>	
I. Solde actif de 1869		frs 168.73	
II. Abonnements au Journal		„ 3,189.91	
III. Fournitures spéciales (Nomenclature, Tarif 5 ^{es}),		1,010.94	
IV. Divers (Remboursement de frais de port)		„ 3.75	„ 4,373.33
			frs 22,506.-

Sur le premier article, les crédits alloués pour 1870 étaient de frs 2000.- plus faibles que ceux de l'année 1869. La différence, entre les dépenses, est plus importante encore et s'élève à frs 5,057.04^c. Ce résultat provient de ce que le personnel du bureau n'ayant plus de Directeur spécial, le total des traitements s'est trouvé réduit dans une proportion sensible, malgré l'adjonction d'un nouvel employé.

En ce qui concerne le second article, nous rappellerons ce que faisait déjà connaître le rapport de gestion de l'année dernière. Le chiffre de 8000 francs serait évidemment trop élevé, s'il devait se borner à couvrir les frais de loyers et de bureau. Mais en attribuant cette allocation au Directeur de l'Administration des Télégraphes suisses, qui est chargé de pourvoir aux dépenses sus-indiquées, comme l'était précédemment le Directeur spécial du Bureau, le Conseil fédéral a voulu lui accorder en même temps une rémunération répondant à la part de travail et de responsabilité que lui a imposé le surcroît

Dépenses de 1869	Crédits alloués pour 1870	Objets des Dépenses	Compte de 1870
fs 16474.18	fs 14,000.-	I. Traitement du Personnel	fs 11,417.14
fs 8000.-	fs 8,000.-	II. Frais de bureau et de loyers	fs 8,000.-
fs 3,075.74	fs 7,000.-	III. Achat de mobilier, Frais d'impression et de correspondance	fs 7,417.89
fs 1,266.35	fs 2,000.-	IV. Frais de voyage	fs 44.30
fs 28,816.27	fs 31,000.-		fs 26,879.33
A déduire:		<u>Recettes:</u>	
I. Solde actif de 1869		fs 168.73	
II. Abonnements au Journal		fs 3189.91	
III. Fournitures spéciales (nomenclature Tarif G')		fs 1010.94	
IV. Divers (Remboursement de frais de port)		fs 3.75	
			fs 4 373,33
Reste au compte des dépenses communes			fs 22,506.-

Sur le premier article, les crédits alloués pour 1870 étaient de fs 2000.- plus faibles que ceux de l'année 1869. La différence entre les dépenses est plus importante encore et s'élève à fs 5,057.04^c. Ce résultat provient de ce que le personnel du bureau n'ayant plus de Directeur spécial, le total des traitements s'est trouvé réduit dans une proportion sensible, malgré l'adjonction d'un nouvel employé.

En ce qui concerne le second article, nous rappellerons ce que faisait déjà connaître le rapport de gestion de l'année dernière. Le chiffre de 8000 francs serait évidemment trop élevé, s'il devait se borner à couvrir les frais de loyers et de bureau. Mais en attribuant cette allocation au Directeur de l'Administration des Télégraphes suisses, qui est chargé de pourvoir aux dépenses sus-indiquées, comme l'était précédemment le Directeur spécial du Bureau, le Conseil fédéral a voulu lui accorder en même temps une rémunération répondant à la part de travail et de responsabilité que lui a imposé le surcroît

d'obligations auquel il était soumis.

Quant au 3^e article, l'augmentation des dépenses en 1870 est plus apparente que réelle. Dans le compte de 1869, en effet, le chiffre de fr. 3675. 74^c n'indiquait pas la totalité des dépenses de cette nature, mais seulement la portion restant à la charge des frais généraux, après remboursement du montant des fournitures spéciales. Le total des dépenses effectuées sous cette rubrique en 1869 était de fr. 6620. 74^c. Il convient, en outre, de faire observer qu'au commencement de 1870, le Bureau a pris à sa charge différents objets mobiliers qui étaient auparavant la propriété personnelle du Directeur spécial et qui sont devenus celle du Bureau lui-même.

Les frais de voyage ont été presque nuls en 1870, le seul déplacement qui se soit produit étant un petit voyage du secrétaire du Bureau qui a profité d'un séjour momentané à Lausanne du Directeur général de la Société du Câble transatlantique français, pour aller traiter verbalement avec lui quelques questions relatives aux correspondances du Continent avec l'Amérique.

Pour le chapitre des recettes, la simple énonciation des objets en fait suffisamment connaître la nature pour qu'il soit inutile d'entrer dans aucune explication à ce sujet. Le montant total des produits s'élevant à fr. 4373. 33^c, l'ensemble des dépenses communes se trouve réduit à fr. 22,506. — soit une économie de fr. 8494. — sur les crédits alloués qui n'avaient prévu que la part des dépenses, sans tenir compte des recettes.

Si l'on divise ce chiffre de fr. 22,506. — par 341, qui représente le nombre des unités de dépenses d'après la répartition prescrite par l'article XXXIV du Règlement annexé, l'on obtient pour montant de l'unité de dépenses le chiffre de 66 francs. Il en résulte que la part des différentes Offices, suivant la classe à laquelle ils appartiennent en vertu de l'article précité, doit être établie conformément au tableau suivant :

d'obligations auquel il était soumis.

Quant au 3^e article, l'augmentation des dépenses en 1870 est plus apparente que réelle. Dans le compte de 1869, en effet, le chiffre de fs 3675.74^c n'indiquait pas la totalité des dépenses de cette nature, mais seulement la portion restant à la charge des frais généraux, après remboursement du montant des fournitures spéciales. Le total des dépenses effectuées sous cette rubrique en 1869 était de fs 6620.79^c. Il convient, en outre de faire observer qu'au commencement de 1870, le Bureau a pris à sa charge différents objets mobiliers qui étaient auparavant la propriété personnelle du Directeur spécial et qui sont devenus celle du bureau lui-même.

Les frais de voyage ont été presque nuls en 1870, le seul déplacement qui se soit produit étant un petit voyage du secrétaire du bureau qui a profité d'un séjour momentané à Lausanne du Directeur Général de la société du Câble transatlantique français pour aller traiter verbalement avec lui quelques questions relatives aux correspondances du Continent avec l'Amérique.

Pour le chapitre des recettes, la simple énonciation des objets en fait suffisamment connaître la nature pour qu'il soit inutile d'entrer dans aucune explication à ce sujet. Le montant total des produits s'élevant à fs 4373.33^c, l'ensemble des dépenses communes se trouve réduit à fs 22.506.- soit une économie de fs 8494.- sur les crédits alloués qui n'avaient prévu que la part des dépenses, sans tenir compte des recettes.

Si l'on divise ce chiffre de fs 22,506.- par 341 qui représente le nombre des unités de dépenses d'après la répartition prescrite par l'article XXXIV du Règlement annexe, l'on obtient pour montant de l'unité de dépenses le chiffre de 66 francs. Il en résulte que la part des différents Offices, suivant la classe à laquelle ils appartiennent en vertu de l'article précité, doit être établie conformément au tableau suivant:

Pour la 1 ^{re} Classe, à 25 unités -	1650 fr.	soit pour 7 Administrations	11550 fr.
2 ^e " " 20 " -	1320 " " " 1 " "		1320 "
3 ^e " " 15 " -	990 " " " 5 " "		4950 "
4 ^e " " 10 " -	660 " " " 4 " "		2640 "
5 ^e " " 5 " -	330 " " " 5 " "		1650 "
6 ^e " " 3 " -	198 " " " 2 ⁽¹⁾ " "		<u>396 "</u>
Total pour 26 " "			22506 fr.

Nous prions le Département Fédéral des Postes, s'il est possible, de vouloir bien, conformément aux dispositions de l'article XXXIII du Règlement annexé de la Convention, en effectuer la communication, aux différentes Administrations des Etats signataires.

Le Directeur ad interim:
signé: Lodi.

(1) Dans les deux Administrations de la 6^e classe, est comprise l'Administration Pontificale. L'Office Italien nous a fait connaître que son Gouvernement prend cette part, à sa charge, sous réserve d'une nouvelle répartition, aux conférences de Florence.

Pour la 1 ^{ère}	Classe à 25	unités	– 1650 fs	soit pour 7	Administrations	11550 fs
"	2 ^e	" 20	– 1320 fs	" 7	"	1320 fs
"	3 ^e	" 15	– 990 fs	" 5	"	4950 fs
"	4 ^e	" 10	– 660 fs	" 4	"	2640 fs
"	5 ^e	" 5	– 330 fs	" 5	"	1650 fs
"	6 ^e	" 3	– 198 fs	" <u>2¹</u>	"	<u>396 fs</u>
Total pour 26						22506 fs

Nous prions le Département Fédéral des Postes, s'il approuve le présent support, de vouloir bien, conformément aux dispositions de l'article XXXIV du Règlement annexe de la Convention, en effectuer la communication aux différentes Administrations des Etats signataires.

Le Directeur ad interim:

signé Lendi

¹ Dans les deux Administrations de la 6^e classe est comprise l'Administration Pontificale. L'Office Italien nous a fait connaître que son Gouvernement prenait cette part à sa charge, sans réserve d'une nouvelle répartition aux conférences de Florence.